



Saison 2025 -2026 Procès-verbal n°11 de la réunion du Conseil d'administration du 25 novembre 2025

Composition du conseil d'administration

Présent(e)s : Mmes Marèse Joliet (vice-présidente), Catherine Nicolas, Claire Porphyre (en distanciel), MM. Philippe Aigret (trésorier général), Fabrice Appels (en distanciel), Jean -Pierre Delchef (président), Marc Marnette, José Nivarlet (vice -président), Bernard Scherpereel (secrétaire général).

Excusé: Néant

Invité : M. Pierre Thomas (directeur général) (en distanciel)

La réunion a lieu en présentiel à **Jambes** et le président commence la séance à 17h30.

Le procès-verbal de la réunion est rédigé par le directeur général.

1. Approbation de l'ordre du jour

Les membres du conseil d'administration approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2025

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion de la réunion du 4 novembre 2025 tel qu'il a été publié dans la newsletter 1137 du 14 novembre 2025.

3. Bilan de l'Assemblée Générale du 22 novembre 2025

3.1. Tour de table sur le déroulement de l'assemblée

Les membres du conseil d'administration procèdent à un tour de table concernant le déroulement de l'assemblée générale et relèvent les points suivants :

- L'ambiance constructive et conviviale qui a marqué l'ensemble des débats ;
- Leur surprise face au rejet de la modification de l'article 21 des statuts (procuration pour un administrateur) ainsi que de la proposition PF18 (attribution d'une partie du fond des jeunes à la labellisation) ;
- Le constat que certains votes parlementaires ont davantage reflété les intérêts propres de leur club que l'intérêt collectif ;
- La qualité des présentations du directeur général sur le plan stratégique global et du directeur sportif sur le volet 2026 du plan-programme ;
- La présence partielle d'un groupe, alors que tous les autres parlementaires étaient présents dans le public ;
- Le respect du déroulé et du timing prévus pour l'assemblée générale.

3.2. Suivi des décisions de l'assemblée générale

Parmi les décisions prises lors de l'assemblée générale de l'AWBB du 22 novembre 2025, il convient de relever :

- L'approbation du Budget 2026

- L'indexation du TTA au 1^{er} janvier 2026
- L'approbation des propositions des modifications visant les article PC42ter et PC 90

4. Suivi des décisions des réunions précédentes

4.1. Modalités de contrôle des ongles

Sur proposition du département arbitrage, les membres du conseil d'administration conviennent des modalités suivantes :

- L'envoi d'un rappel à l'ensemble des arbitres de l'AWBB afin de préciser les dispositions prévues dans le code de jeu, notamment l'interdiction formelle de porter de longs ongles lors des rencontres ;
- La diffusion, via une newsletter et un mailing à destination des coachs, d'une communication détaillant les règles relatives au contrôle des ongles.

4.2. Consultation écrite du 12 novembre 2025 - Approbation des lieux des demi-finales et finales de Coupe AWBB

Les membres du conseil d'administration valident les résultats de la consultation écrite du 12 novembre 2025 et approuvent les lieux proposés pour l'organisation des demi-finales et finales de la Coupe AWBB.

5. Rapport du directeur général

5.1. Gestion administrative

5.1.1. Courriers rédigés par le secrétariat-général

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des courriers rédigés par le secrétaire-général et le directeur général portant sur :

- Le refus de la réintégration de l'équipe U18 du RBC Esneux (0044) dans la coupe provinciale de Liège ;
- Le refus de la demande de dérogation introduite pour le membre I.L. par le RABC Ensival (0493) ;
- Le refus de la demande de dérogation introduite pour le membre L.V. par le BC Genappe Lothier (1479).

5.2. Gestion du personnel

5.2.1. Situation d'un employé

Le président et le directeur général présentent la situation d'un employé ainsi que les mesures déjà envisagées dans le cadre de sa réorientation professionnelle au sein de l'AWBB.

Les membres du Conseil d'administration constatent que les faits et éléments portés à leur connaissance constituent une rupture du lien de confiance indispensable à la poursuite de la relation de travail.

Sur cette base, et conformément aux dispositions légales relatives à la gestion du personnel ainsi qu'aux prérogatives du Conseil d'administration, les membres décident de procéder au licenciement de l'employé avec effet immédiat lors de l'entretien prévu à cet effet.

5.2.2. Accueil de nouveaux stagiaires

Le directeur général informe les membres du conseil d'administration qu'un stagiaire sera prochainement intégré, à savoir Antoine De Clève en stage au sein du service communications-événements.

6. Rapport du président

6.1. Courriers rédigés par le président

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des courriers rédigés par le président portant sur :

- L'attestation pour un avis d'opportunité pour Monsieur A.G. ;
- La réponse à l'avocat du RCS Natoye par rapport à la demande d'évocation.

7. Compétences administratives

7.1. Modification de la composition du staff de la sélection provinciale de Namur

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la demande visant à intégrer un membre supplémentaire au sein du staff de la sélection provinciale de Namur.

Sur proposition de la direction sportive et après avis favorable du CP Namur, ils valident la nomination d'Yseline Delire en tant qu'assistant coach de la sélection provinciale de Namur.

7.2. Modification de la composition du staff de la sélection provinciale de Bruxelles-Brabant-Wallon

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la demande visant à intégrer deux membres supplémentaires au sein du staff de la sélection provinciale de Bruxelles-Brabant-Wallon.

Sur proposition de la direction sportive et après avis favorable du CP Bruxelles-Brabant-Wallon, ils valident la nomination de Jérémy Martin et Maxime Fenez en tant qu'assistants coachs de la sélection provinciale de Bruxelles-Brabant-Wallon.

7.3. Demande de dérogation du club du Royal UAA Etterbeek (0070) concernant le membre B.P.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club du Royal UAA Etterbeek (0070), visant à obtenir l'autorisation de modifier l'inscription du membre B.P. dans le cadre du PC53 (passage de P3A vers P3E après une rencontre disputée).

Après examen du dossier, les membres du conseil d'administration décident, à la majorité, de ne pas accéder à la demande, estimant que les dispositions du PC53 doivent être respectées et que le conseil d'administration n'a pas à intervenir dans un conflit interne au club.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

7.4. Demande de réexamen de la dérogation du club du RABC Ensival (0493) concernant le membre L.I.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de réexamen de la dérogation introduite par le club du RABC Ensival (0493), visant à obtenir l'autorisation pour la joueuse L.I. (U14) de participer aux compétitions U12.

Après examen des éléments fournis, notamment les raisons médicales et les contraintes logistiques liées à l'absence d'équipe U14 au sein du club et dans les environs proches, les membres du conseil d'administration décident d'accéder à la demande.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

7.5. Demande de dérogation du RE Pont-de-Loup (0151) concernant le membre S.C.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club du RE Pont-de-Loup (0151), visant à obtenir l'autorisation de désaffiliation administrative du membre S.C., malgré sa participation à une rencontre officielle.

Après examen du dossier, les membres du conseil d'administration décident d'accéder à la demande, uniquement pour les catégories de jeunes dans lesquelles le membre est susceptible d'évoluer.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

7.6. Demande de dérogation d'Excelsior Brussels (0959) concernant les membres K.D., A.K. et R.VD.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club d'Excelsior Brussels (0959), visant à obtenir l'autorisation de modifier l'inscription des membres K.D., A.K. et R.VD. dans le cadre du PC53, afin de permettre leur passage de la P2B vers la P2A après une rencontre disputée.

Après examen du dossier et au vu du forfait général de l'équipe concernée, les membres du conseil d'administration décident d'accéder à la demande. Ils s'accordent également pour modifier l'article PM 9 en ce sens.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

7.7. Demande de dérogation du BCD Wavre (1083) concernant le membre G.L.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club du BCD Wavre (1083), visant à obtenir l'autorisation de modifier l'inscription du membre G.L. dans le cadre du PC53, afin de permettre son passage de la P1 vers la P3 après une rencontre disputée.

Après examen du dossier, les membres du conseil d'administration décident de ne pas accéder à la demande, aucun élément pertinent n'ayant été apporté pour justifier des limites physiques invoquées et ce compte tenu du fait que ledit joueur a continué à jouer en P1.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

7.8. Demande de dérogation du RBC Ninane (1200) concernant le membre A.S.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club du RBC Ninane (1200), visant à obtenir l'autorisation de modifier l'inscription du membre A.S. dans le cadre du PC53, afin de permettre son passage de la P4F vers la P4E après une rencontre disputée.

Après examen du dossier, les membres du conseil d'administration décident de ne pas accéder à la demande, le développement sportif ne pouvant être considéré comme un argument valable pour évoluer dans une même division en seniors alors qu'il évolue en équipes de jeunes.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

7.9. Demande de dérogation du Royal Haut Pré Ougrée (1429) concernant le membre N.L.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club du Royal Haut Pré Ougrée (1429), visant à obtenir l'autorisation pour le membre N.L. (U16) de participer aux compétitions U21.

Après examen du dossier, les membres du conseil d'administration décident de ne pas accéder à la demande, au regard du respect des dispositions du PC89.

Ils rappellent toutefois que le membre pourra être autorisé à évoluer en U21 à partir du 1er janvier 2026.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

7.10. Demande de J.S. liée à sa suspension

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande introduite par le membre J.S. relative à sa suspension et aux conséquences sportives éventuelles sur les rencontres qu'elle a coachées par méconnaissance de sa situation disciplinaire.

Après examen, les membres du conseil d'administration rappellent qu'un forfait ne peut être appliqué qu'endéans les dix jours suivant la rencontre. Par conséquent, ils solliciteront le CP Liège pour annuler les différents forfaits infligés au club.

Ils confirment toutefois que la suspension de J.M. reste pleinement d'application tant que l'amende afférente n'a pas été acquittée.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

7.11. Demande de dérogation du membre C.F.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le membre C.F., visant à obtenir l'autorisation d'émettre une lettre de sortie de la BVL vers l'AWBB malgré la participation à une rencontre officielle.

Après examen du dossier, les membres du conseil d'administration décident de ne pas accéder à la demande, l'accord préalable de la BVL étant indispensable avant tout traitement du dossier.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

7.12. Courrier de Jean-Marc Docquier relatif à sa fonction au sein du CJ Luxembourg

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier adressé par Jean-Marc Docquier, par lequel il sollicite la possibilité de quitter officiellement son poste effectif au sein du CJP Luxembourg afin d'y occuper la fonction de secrétaire sans droit de vote, et ainsi pouvoir assumer une autre fonction au sein de l'AWBB.

Après examen, les membres du conseil d'administration marquent leur accord pour cette modification de fonction.

Le conseil d'administration rappelle que, si le membre souhaite reprendre une activité au sein du groupement des parlementaires, il devra au préalable être élu lors d'une assemblée provinciale ou être coopté, sous réserve de validation lors de la prochaine assemblée provinciale.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

7.13. Demande de dérogation du BE Courcelles (1052) concernant le membre C.V.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club du BE Courcelles (1052), visant à obtenir l'autorisation de modifier l'inscription du membre C.V. dans le cadre du PC53, afin de permettre son passage de la P3 vers la P4 après une rencontre disputée.

Après examen, les membres du conseil d'administration décident de ne pas accéder à la demande, le motif invoqué relevant d'un problème interne au sein du club et ne pouvant justifier une dérogation au PC53.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

7.14. Demande de dérogation du membre I.E.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le membre I.E., affilié au club d'Uccle Europe (0205), sollicitant une désaffiliation administrative sans l'accord de son club d'origine, le BC Sprimont (0854).

Après examen, les membres du conseil d'administration décident de ne pas accéder à la demande, celle-ci devant obligatoirement être introduite par le club et non par le membre lui-même.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

7.15. Demande de dérogation du membre C.D.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le membre C.D.

Après examen, les membres du conseil d'administration décident de ne pas accéder à la demande, celle-ci devant obligatoirement être introduite par le club et non par le membre lui-même.

8. Compétences judiciaires

8.1. Evocation de la décision du conseil d'appel du 27 octobre 2025

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du dossier complet transmis par le conseil d'appel, ainsi que du courrier de mise en demeure adressé par le RCS Natoye (0466).

Après examen, les membres du conseil d'administration décident de poursuivre la procédure d'évocation et de convoquer l'ensemble des parties concernées lors de la prochaine réunion.

8.2. Candidature de Yves Lamy au CJP Bruxelles-Brabant-Wallon

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la candidature de M. Yves Lamy pour intégrer le conseil judiciaire provincial de Bruxelles-Brabant-Wallon.

Après examen, ils décident de procéder à sa nomination à compter du 1er janvier 2026.

9. 25 ans de l'AWBB

Les membres du conseil d'administration échantent au sujet des festivités prévues à l'occasion du 25^e anniversaire de l'AWBB.

À l'issue des discussions, ils marquent leur accord sur les grands principes de la proposition présentée.

10. Départements

10.1. Département Championnat

10.1.1. PV du groupe du travail du 05/11/2025

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de l'état d'avancement des travaux du groupe.

11. Nouvelles de Basketball Belgium

11.1. Nomination du nouveau staff des Belgian Lions

Le directeur général informe les membres du conseil d'administration de la nomination du nouveau staff des Belgian Lions.

11.2. Réunion avec les clubs AWBB pour la création de la TDW2

Le président présente aux membres du conseil d'administration les résultats de la réunion tenue avec les clubs AWBB au sujet de la création de la TDW2.

11.3. Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 19/11/2025

Le président fait rapport aux membres du conseil d'administration du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration de Basketball Belgium qui s'est tenue le 19 novembre 2025.

12. Nouvelles de Flandre

12.1. Modification de la composition du conseil d'administration de la BVL

Le président informe les membres du conseil d'administration de la modification de la composition du conseil d'administration de la BVL, faisant suite à la démission de trois membres : Jan Gesquière (président), Ann Van Doren et Veerle Waegemans.

13. Agenda

13.1. Prochaines activités

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des prochaines activités organisées par l'AWBB ou pour lesquelles ils ont reçu une invitation :

- Fiba Men's Word Cup 2027 - Belgian Lions vs Hongrie : Le 1^{er} décembre 2025 à Mons
- Tournoi Minibasket de Saint-Nicolas : Les 6 et 7 décembre 2025 à Boussu, Ottignies et Arlon
- Fair Play Panathlon Awards 2024-2025 : Le 10 décembre 2025 à Soignies
- Tournoi Minibasket de Noël : Les 20 et 21 décembre 2025 à Jumet et Herve-Battice

13.2. Détermination de la date du repas du personnel et du CDA

Les membres du conseil d'administration s'accordent sur la date du repas du personnel, qui se tiendra le 16 janvier 2026.

13.3. Détermination des dates des prochains CDA

Les membres du conseil d'administration fixent les dates des prochaines réunions pour le premier semestre 2026, comme suit :

- 06/01/2026
- 27/01/2026
- 19/02/2026
- 03/03/2026
- 07/04/2026
- 28/04/2026
- 12/05/2026
- 26/05/2026
- 16/06/2026

14. Divers

Les membres du Conseil d'administration évoquent les points suivants :

- La proposition d'application relative aux données issues de la feuille électronique ;
- Le temps de repos imposé par le CP Liège entre les matches provinciaux ;
- Le rappel de l'échéance concernant l'introduction des notes de frais en fin d'année.

La réunion se termine à **21h05** et la prochaine réunion aura lieu le **mardi 16 décembre 2025 en présentiel**.



Jean-Pierre Delchef
Président


SCHERPEREEL B.

Bernard Scherpereel
Secrétaire général



Pierre Thomas
Directeur général